COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL D'A.E.P. DES 3 VALLEES DU 22 NOVEMBRE 2004

L'an deux mille quatre, le **vingt deux du mois de Novembre** à 20h30, les délégués du Syndicat d'A.E.P. des 3 Vallées, se sont réunis à la salle polyvalente de Bartrès, **sous la Présidence de Monsieur Gérard CLAVE**, Président.

Nombre de délégués présents : 19

Date de convocation du Comité Syndical: 13 Novembre 2004

Secrétaire de séance : Mr LABBATE Joseph

PRESENTS: MM.CRASPAY Gilbert-HERNANDEZ Gérard- LACOSTE Jean-Louis- SARROCA David-CLAVE Gérard- LAVIGNE Jean- SASSUS Bertrand- MAISONGROSSE Gérard- FORT Jean-Pascal-PIREZ Gilles-ANEROT Philippe- BOURDEU Victor- POUZET Louis-DULONG Georges-GUICHOT Patrick-CANTON Christian- RULAND Michel- LABBATE Joseph- NAVARRET François.

EXCUSES: MM. CANTON Thierry-Mme LANNES Irène

Assistaient également à la séance : Mr LESUR (Chef de Centre SAUR), Mr LACASSAGNE (Chef de Secteur SAUR) et Melle MENGELLE Martine (Secrétaire)

SEANCE OUVERTE A 20H30

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2004

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le projet du Budget Supplémentaire à intervenir pour l'exercice 2004 :

Dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 85.913,00 €

Dépenses et recettes d'investis. s'équilibrent à 377.100,00 €

Budget Supplémentaire 2004 adopté à l'unanimité.

AVENANT N°5 AU CONTRAT D'AFFERMAGE

(Intégration de la Commune de Barlest , Analyses officielles décret 1220-2001)

Monsieur le Président informe que SAUR FRANCE nous demande une augmentation des tarifs de l'ordre de 0,0090 €M3 pour l'intégration de la commune de BARLEST et pour les analyses officielles décret 1220-2001 du 20/12/2001.

Avenant N°5 au contrat d'Affermage adopté à l'unanimité.

PRIX DE L'EAU SUR BARLEST - ANNEE 2005

(surtaxe syndicale et part fixe syndicale)

Monsieur le Président fait savoir au comité qu'il est nécessaire de fixer le prix de l'eau potable pour l'année 2005 pour la commune de BARLEST compte tenu que cette dernière intègre le périmètre syndical confié à SAUR FRANCE.

Il propose de fixer la surtaxe syndicale à 0,4345 €HT/M3 et la part fixe syndicale (Abonnement) à 15,25 € HT/an comme les 9 autres communes adhérentes au syndicat.

Proposition adoptée à l'unanimité.

ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL WIN-M4 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAR 2005.

Monsieur le Président fait savoir au comité syndical qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du matériel informatique, du logiciel WIN-M4 et de s'abonner à Internet pour le secrétariat du syndicat.

Différentes sociétés ont été consultées.(SEB BUREAUTIQUE,MICRO.COM et AGEDI)

Seb Bureautique : Matériel informatique 2847,67 €TTC Micro.Com : Matériel informatique 2165,00 €TTC Syndicat mixte AGE DI:Logiciel WIN-M4 328,90 €TTC

Le comité syndical, à l'unanimité, retient les sociétés Micro.Com et AGEDI.

CONTRAT GROUPAMA MULTI-RISQUE VILLASSUR

Monsieur le Président informe le comité qu'il a consulté les assurances GROUPAMA pour réviser les contrats d'assurances multirisque du SIAEP suite au changement du siège social du syndicat.

Il fait savoir au comité qu'il y a obtenu une réduction de 26,94 €pour le deuxième semestre 2004.

Monsieur le Président propose d'accepter le nouveau contrat d'assurance multirisque VILLASSUR avec effet au 01/07/2004.

Proposition adoptée à l'unanimité

INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président informe le comité syndical que depuis la parution du décret N°2004-615 du 25 juin 2004, le régime indemnitaire des présidents et vice-présidents des structures intercommunales (y compris les syndicats mixtes fermés) est désormais calculé par référence directe à l'indice brut 1015 sans renvoi aux mécanismes applicables aux maires et adjoints.

Indemnités de fonction brutes mensuelles des présidents et des vice-présidents à compter du 01/10/2004:

Président: 11,65% de l'indice 1015

Vice-président:0,93 % de l'indice 1015

Proposition adoptée à l'unanimité.

PERIMETRES DE PROTECTIONS

RELEVE DES ACCES/REDACTION DES CONVENTIONS DE SERVITUDES DE PASSAGE

Afin de régulariser et d'anticiper sur des problèmes éventuels, il conviendrait d'établir des conventions de servitudes de passage avec les propriétaires concernés.

Monsieur le Président propose, dans un souci d'économie d'échelle, que le géomètre chargé des périmètres de protection réalise en même temps, le relevé des accès ainsi que la rédaction des conventions de passage. Le coût de cette opération supplémentaire sera à la charge du Syndicat pour un montant maximum évalué à 1500,00 €HT

Proposition adoptée à l'unanimité.

PROGRAMME DE TRAVAUX AEP SUR L'ENSEMBLE DU SYNDICAT

Monsieur le Président présente au Comité syndical les travaux à réaliser sur l'ensemble du syndicat pour un montant estimé à 385.271,46 €TTC suite à l'avis favorable de la commission des travaux

ADE: Mise en place d'un stabilisateur de pression amont avant la zone "Toulicou".

BARTRES: Pose d'une vanne de sectorisation sur le RD N°3.

BARLEST: Alimentation du réservoir de Barlest depuis Loubajac haut service et augmentation de la pression sur le haut de Loubajac. (suppression de la source du Coustalat)

GEU: Maillage de Ger à Geu (Abandon du puits de Geu)

Mise en place d'une échelle à la cuve du réservoir.

JUNCALAS: Alimentation Juncalas par la conduite de la Ville de Lourdes (suppression des sources Hounta 1 et 2)

GER: Mise en place d'une vanne automatique permettant d'assurer le marnage du réservoir.

POUEYFERRE: Renforcement antenne "Sengermès" par la rue de Castet et maillage rue Saint-Louis et rue de Castet.

Le comité Syndical, à l'unanimité,

- -approuve et adopte le programme des travaux à réaliser pour un montant de 385.271,46 Euros TTC,
- décide d'abandonner les sources Hounta 1 et 2 à JUNCALAS, le puits de GEU et la source du Coustalat à BARLEST.
- -sollicite le Conseil Général ainsi que l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE pour obtenir des subventions. Ces travaux amélioreront la qualité de l'eau et le service pour l'usager.

Il précise que ces travaux seront réalisés sans augmentation du prix de l'eau : part syndicale

RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DU CANTET A ADE.

Des essais de pression et de débit ont été effectués par la Société SAUR FRANCE. Il s'avère que le réseau d'eau potable actuel de ce quartier est insuffisant pour les habitations existantes.

Le comité syndical décide la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable située rue du Cantet à ADE.

1

EXTENSION DE RESEAU A JUSTOUS A SAINT-CREAC.

Plusieurs entreprises ont été consultées: Proposition des entreprises:

SAUR FRANCE: 24 738,18 €TTC SOARES FRERES: 25 861,11 €TTC

Le comité syndical, à l'unanimité, décide la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable située à JUSTOUS sur la commune de SAINT-CREAC pour un montant de 24.738,18 € TTC, offre de l'entreprise la moins disante SAUR FRANCE.

MAILLAGE DES RESEAUX ENTRE LES COMMUNES DE GER et GEU PASSATION DE MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Président informe que le maillage des réseaux d'eau potable entre les communes de GER et GEU pourront se réaliser en tranche commune, à la faveur des travaux d'assainissement que doit réaliser, début 2005, le Syndicat intercommunal d'Assainissement de GER-LUGAGNAN sur la commune de GEU pour une première tranche du réseau de collecte des eaux usées.

Monsieur le Président propose en conséquence au Comité syndical d'engager une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée en application des dispositions prévues à l'article 28 alinéas I et III du Code des Marchés Publics.

Il propose ainsi d'insérer un avis d'appel public à concurrence dans la nouvelle République des Pyrénées. Proposition adoptée à l'unanimité.

CONSULTATION DE PLUSIEURS BUREAUX D'ETUDES ET LES SERVICES DE L'ETAT (Coût de Maîtrise d'oeuvre pour la préparation d'un dossier marché à bons de commande)

Le comité syndical décide de consulter plusieurs bureaux d'études et les services de l'Etat pour connaître le coût de la maîtrise d'oeuvre pour la préparation du dossier marché à bons de commande en vue de réaliser des travaux urgents du syndicat.

EMPRUNT 200.000,00 €

Monsieur le Président propose au comité de contracter à la Caisse d'Epargne un emprunt de 200.000,00 €sur 15 Ans à un taux de 3,49% afin de réaliser les travaux d'adduction en eau potable pour un montant estimé à 385.271,46 €TTC sur l'ensemble du syndicat.

Proposition adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30,

Le Président,

G. CLAVE